



## Ouverture d un cpte pour mon fils par mon ex-mari

Par **dianesss**, le **10/02/2009** à **15:12**

Bonjour, je suis divorcée, ai la garde de mes enfants (autorité parentale conjointe) et mon ex-mari vient d'ouvrir un compte chèque à mon fils (apprenti) dans la même banque que lui sans m'en avertir, pour que je ne puisse pas avoir droit de regard sur la manière dont mon fils dépense son argent (il est très dépensier et achète tout et n'importe quoi à n'importe quel prix). Celui-ci a déjà un compte bancaire sur lequel des factures se prélèvent (abonnement téléphone mobile et crédit pour le permis à 1€ qu'il me reverse chaque mois, le crédit étant à mon nom). Je surveille et essaie de lui faire gérer son argent au mieux mais je ne pioche pas dedans !! Mon ex-mari n'a jamais réussi à gérer son argent correctement (lorsque nous étions mariés son salaire était viré le 5 du mois et au environs du 10 ou 15

il n y avait deja plus d argent,tout etant depense sans pour  
autant avoir paye les factures),et pousse ainsi notre fils a en  
faire de meme, alors que jusqu ici j essayai de lui  
apprendre a gerer son argent et a en epargner un peu chaque  
mois,et a ne pas depenser tous les mois toute sa paye dans  
des betises hors de prix.J ai deja ete obligee de retirer le  
peu d argent que mon fils avait laisse sur son livret jeune  
et de le place sur un compte bloque pour qu il ne depense  
pas cet argent a tors et a travers.De plus, pour ouvrir un  
compte cette banque demande un justificatif de domicile,ce qui  
n a pu etre fourni,mon fils etant domicilie chez moi.Mon ex  
-mari a t il le droit de faire cela,que puis-je faire pour  
que mon fils ne gaspille pas tout?La banque a t-elle le  
droit d ouvrir un compte sans ce justificatif?aidez moi svp  
je ne voudrais pas que mon fils arrive a sa majorite sans un  
sou devant lui.merci

Par **Marion2**, le **10/02/2009 à 18:08**

Bonjour,

Ne fournissez pas de justificatif de domicile pour lui. Avisez en courrier recommandé AR la banque où votre ex-mari lui a ouvert un compte, que vous refusez l'ouverture de ce compte, votre fils étant déjà titulaire d'un compte et qu'il n'a nullement besoin d'un autre compte.

Vous envoyez copie de ce courrier adressé à la banque à votre ex-mari.

Par **dianesss**, le **11/02/2009 à 09:14**

merci, mais mon fils a depose son salaire sur ce compte la semaine derniere,vont ils me laisser fermer ce compte et me laisser retirer l argent qui reste pour le déposer sur l autre compte qui je le rapelle est dans une autre banque?

Par **Marion2**, le **11/02/2009** à **15:11**

Bonjour,

Vous allez (de préférence avec votre fils) à cette Banque et vous demandez la clôture du compte.

Prenez un RIB de l'autre compte de votre fils et demandez un virement sur son 1er compte ou un retrait en espèces.

Bon courage.